

Recensement de la population de 2006

*Martinique, France métropolitaine,
la structure des emplois se rapproche*

Entre 1999 et 2006, la structure des emplois à la Martinique se rapproche de celle de la France métropolitaine. Les services restent le secteur économique qui procure le plus d'emplois. L'influence de l'industrie martiniquaise se stabilise et l'agriculture perd du terrain. Une différence majeure dans les structures d'emploi des deux territoires est le déficit de cadres qui s'aggrave en Martinique. La Martinique, comme la Guadeloupe et la Réunion, est peu attractive pour les actifs. Dans le Centre-Agglomération se concentrent toujours plus d'emplois. Le Sud-Caraïbe est aussi dynamique.

En 2006, la structure de l'emploi de la Martinique est plus proche de celle de la France métropolitaine qu'en 1999. L'évolution de la part des emplois dans chaque secteur d'activité a contribué au rapprochement.

Entre 1999 et 2006, la part des emplois dans les services croît de 2,5 points en Martinique, presque autant qu'en France métropolitaine (2,8 points).

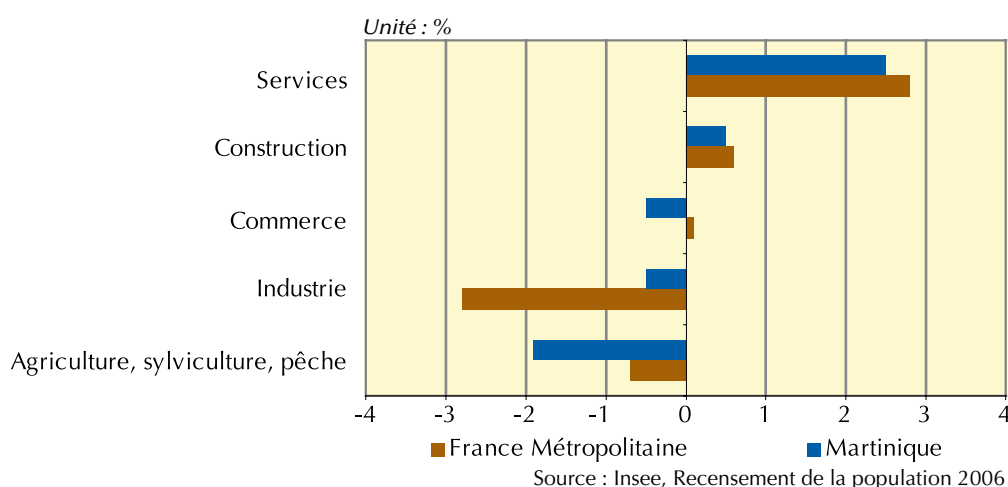
Dans le commerce, la différence d'évolution est notable. Alors qu'en France métropolitaine, la part des emplois dans le commerce est stable, elle diminue de 0,5 point

en Martinique. C'est dans l'industrie que l'écart est le plus important : l'emploi y chute de 2 points en France métropolitaine, de 0,5 en Martinique. Le tissu industriel martiniquais, plus réduit, a moins pâti de la baisse de ces emplois. Enfin, dans l'agriculture, la plus forte baisse de la part des emplois en Martinique rapproche les deux territoires.

Au total, la structure de l'emploi dans les secteurs d'activité économique converge sur les deux territoires. Dans le commerce, la construction et l'agriculture, l'écart n'est plus que de un point et, dans l'industrie, il diminue.

Une part accrue des emplois dans les services

Évolution de la part des emplois dans l'emploi total selon le secteur d'activité entre 1999 et 2006



L'industrie et les services font la différence

Part des emplois par grand secteur d'activité économique

Unité : %

	Martinique	France métropolitaine
Agriculture	5	4
Industrie	7	15
Commerce	14	13
Construction	7	6
Services	67	61

Source : Insee, Recensement de la population 2006

L'ordre de classement des catégories socioprofessionnelles (CSP) est le même sur les deux territoires : les employés sont les plus nombreux, les agriculteurs exploitants les moins fréquents. Les parts des CSP dans l'emploi total se rapprochent. L'écart le plus fort concerne les employés, il s'est réduit de 0,5 point entre 1999 et 2006. L'importance des agriculteurs est du même ordre en Martinique et en France métropolitaine. L'écart concernant les ouvriers et les artisans, commerçants s'est réduit d'un point.

Employés et cadres font la différence

Écart entre la part de chaque catégorie socioprofessionnelle dans l'emploi total en Martinique et en France métropolitaine

Unité : %

	2006	1999
Ouvriers	-2	-3,2
Employés	6,5	7
Professions intermédiaires	-1,3	-1,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	-5,5	-4,9
Artisans, commerçants	2,6	3,2
Agriculteurs exploitants	0,3	0,5

Source : Insee, Recensement de la population 2006

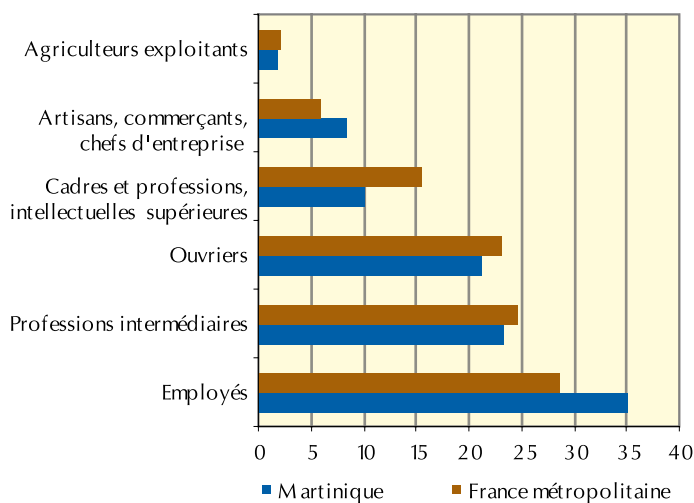
Accroissement du déficit de cadres

Déjà, en 1999, la Martinique manque de cadres : leur part dans l'emploi total est inférieure de 5 points à celle des cadres métropolitains. En 2006, elle est inférieure de 6 points. La faible taille moyenne des entreprises martiniquaises ne favorise pas l'embauche des cadres.

Plus d'employés et moins de cadres

Part des catégories socio-professionnelles dans l'emploi total en 2006

Unité : %



Source : Insee, Recensement de la population 2006

Au total, les différences entre la structure des emplois selon la CSP se réduisent mais les employés martiniquais restent, proportionnellement, plus nombreux qu'en France métropolitaine et les cadres moins fréquents.

Une faible attractivité de la Martinique

La part des nouveaux arrivants ayant un emploi est deux fois plus faible en Martinique qu'en France. Elle est légèrement plus élevée en Guadeloupe et à La Réunion. Les conditions de migrations entre départements français ne sont pas les mêmes quand il s'agit de traverser un océan. Mais cette faible attractivité s'explique aussi par le manque d'emploi et le chômage élevé.



Des nouveaux arrivants peu nombreux en Martinique

Unité : %

	Martinique	Guadeloupe	La Réunion	France
Cadres, professions intellectuelles supérieures	18,2	17,9	21,3	21,9
Professions Intermédiaires	10,3	11,7	13,1	15,5
Employés	6,3	5,7	5,8	12,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,0	5,7	6,9	10,3
Ouvriers	2,8	3,4	3,1	8,8
Agriculteurs exploitants	1,8	1,0	0,8	2,2
Total	7,5	7,7	8,3	13,4

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Les cadres sont plus mobiles ; 18 % ne vivaient pas en Martinique cinq ans plus tôt, un peu moins que sur l'ensemble de la France. Les moins mobiles sont les ouvriers et les agriculteurs. En Martinique, comme en Guadeloupe et à la Réunion, ils le sont nettement moins qu'en France. Les écarts entre la Martinique et la France sont de 6 points.

Ces écarts dans l'attractivité de la Martinique s'expliquent, en partie, par les niveaux de salaires. Dans le secteur privé et semi-public, le salaire net annuel moyen des cadres martiniquais est plus élevé que celui des cadres métropolitains alors que le salaire des ouvriers martiniquais est plus faible que celui des ouvriers métropolitains. Le niveau de chômage plus élevé chez les ouvriers que chez les cadres est un frein à l'attractivité de la Martinique pour les ouvriers.

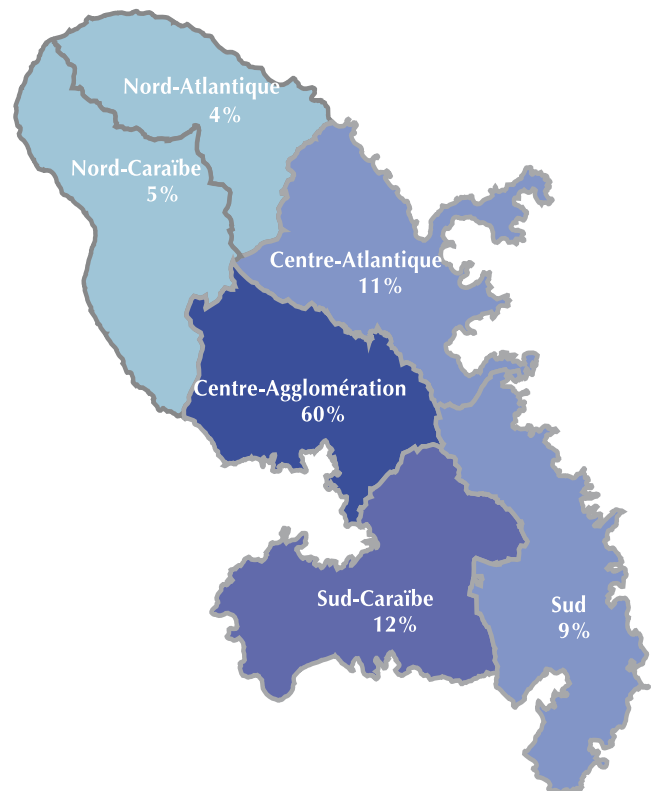
Concentration des emplois sur le Centre-Agglomération

Trois emplois sur cinq se situent dans le Centre-Agglomération. Cette concentration s'est accentuée entre 1999 et 2006. La part des emplois de la zone dans le total des emplois augmente de 0,6 point. En 2006, dans le Centre-Agglomération, on trouve 133 emplois pour 100 résidents ayant un emploi. Cette attractivité s'est renforcée ces dernières années : cet indicateur de concentration d'emplois gagne 4,8 points entre 1999 et 2006.

Dynamisme dans le Sud

Depuis 1999, le Sud de l'île se dynamise. Dans le Sud-Caraïbe, la part des emplois augmente de 1,2 point ; celui de la zone d'emploi Sud progresse de 0,2 point. Ces régions sont des zones résidentielles, les emplois sont moins nombreux que les résidents ayant un emploi.

Répartition de l'emploi par zone d'emploi



Source : Insee, Recensement de la population 2006

L'indicateur de concentration de l'emploi s'élève à 71 dans le Sud-Caraïbe et 68 dans le Sud. Par rapport à 1999, le Sud renforce son statut de zone résidentielle. L'indicateur de concentration de l'emploi baisse de 3,1 points. Dans le Sud-Caraïbe, il reste stable (+ 0,4 point).



Le Nord perd des emplois

Moins d'un emploi martiniquais sur dix se trouve dans le Nord de l'île. Il peine à préserver ses parts d'emploi : par rapport à 1999, les pertes sont de 1 point dans le Nord-Atlantique et 0,8 point dans le Nord-Caraïbe. Ces régions sont aussi des zones résidentielles : 77 emplois pour 100 résidents dans le Nord-Caraïbe et 87 dans le Nord-Atlantique.

Entre 1999 et 2006, ces deux zones deviennent de plus en plus résidentielles : l'indicateur de concentration d'emploi baisse de 7,3 points dans le Nord-Atlantique et de 6 points dans le Nord-Caraïbe.

Xavier PARAIRE

Pour savoir en plus

Les résultats complets du recensement de la population 2006 disponibles sur le site [insee.fr](http://www.insee.fr) :

<http://www.recensement-2006.insee.fr>.

« Les migrations entre les départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs », Insee Première n°1248, juillet 2009.

« 205 954 habitants en Guyane au 1er janvier 2006 », Premiers résultats n°38, Insee-Dirag, janvier 2009.

« 397 732 habitants en Martinique au 1er janvier 2006 », Premiers résultats n°39, Insee-Dirag, janvier 2009.

« 400 736 habitants en Guadeloupe au 1er janvier 2006 », Premiers résultats n°37, Insee-Dirag, janvier 2009.

« Guadeloupe, la population vieillit et les jeunes partent », Premiers résultats n°46, Insee-Dirag, juillet 2009.

« Guyane, une région jeune et attractive », Premiers résultats n°47, Insee-Dirag, juillet 2009.

Les salaires en France, Édition 2008, Insee Références, les salaires dans les régions, tableaux en ligne,

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=CMRSEF04124;

Définitions

Nouvel arrivant

C'est une personne de plus de cinq ans qui habitait dans un autre département cinq ans auparavant.

Indicateur de concentration d'emploi

C'est le rapport entre le nombre d'emplois présents sur le territoire et le nombre résidents ayant un emploi. Quand le nombre d'emplois est inférieur au nombre de résidents ayant un emploi, le territoire est qualifié de résidentiel.

Le solde migratoire interdépartemental est la différence entre le nombre d'entrants dans le département, en provenance du reste de la métropole, et le nombre de sortants du département, vers le reste de la métropole.

Le taux annuel de migration net est le rapport entre le solde migratoire annuel et la population moyenne du département. Il permet de comparer les soldes migratoires des départements entre eux.

Sources

Jusqu'en 1999, le recensement de la population résidant en France était réalisé de manière exhaustive, tous les six à neuf ans. Depuis 2004, il est organisé par enquêtes annuelles concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Les migrations résidentielles concernent les changements de lieu de résidence. La résidence antérieure est celle au 1er janvier cinq ans auparavant. La période observée de cinq ans permet de « coller » de plus près aux migrations. En effet, le recensement ne saisit pas les migrations intermédiaires. En particulier, une personne qui habite la même commune aux deux dates peut avoir changé de commune de résidence entre-temps. La probabilité d'un tel événement ou d'enchaîner plusieurs migrations est moins forte sur une période de cinq ans que sur celle de huit ou neuf ans comme lors des recensements précédents.

Les migrants ont plus de cinq ans : les enfants de moins de cinq ans n'étant pas nés à la date de référence de la résidence antérieure, ils ne sont pas comptés dans la population susceptible d'avoir migré.